

Application pour les Hors-zones (Est & Ouest)



**Pour les Ecoles Primaires Attractives et les Ecoles de Vision 2020
Les demandes sont acceptées du 29 Avril au 17 Mai 2019.**

Déposer la présente demande en personne à l'école attractive souhaitée.

(Nom de l'école souhaitée)

En lettres d'imprimerie

1. nom légal de l'enfant

Nom Prénom Initiale second prénom

2. Adresse de L'Enfant

Numéro domicile Rue Apt. No. Code Postal

3. Date de naissance de l'enfant

Mois Jour Année

4. Niveau à l'entrée de l'année prochaine _____ 5. école ou garderie actuelle _____

6. Nom du parent ou du tuteur

Nom Prénom deuxième nom Parent
 Tuteur

7. Adresse du parent ou du tuteur

(Si différente de celle de l'enfant) _____

Numéro Rue Apt. No. Code postal

8. Numéros de téléphone du parent ou tuteur

Domicile Travail GSM

Les Parents des candidats d'âge préscolaire peuvent appliquer pour les enfants qui auront les 3 ou 4 ans avant le 30 septembre 2019. Les enfants qui atteignent l'âge de 5 ans d'ici le 30 septembre 2019 et sont admissibles à la maternelle doivent faire leur demande à la maternelle. Cocher une case:

Préscolaire (début) / ECE Grant (ECE - 4 ans seulement) **Frais de scolarité (sous réserve de modifications)**

Les parents d'élèves actuels à Fairview-Clifton à Rising Star Academy à Vine doivent soumettre les demandes au campus de Fairview-Clifton: 3689 Clifton Avenue, 45220

X _____
Signature du Parent ou du tuteur

Voir informations importantes à la Page 2

Copie de la direction

Réservé seulement à la direction										
Elève ID#:										
Statut:	A	R	W	Date:						
Commentaires:										

Les écoles Publiques de Cincinnati Les écoles primaires attractives Information Importante Année scolaire 2019 - 2020

- Les élèves inscrits dans les écoles primaires attractives devraient rester dans ces programmes pour l'année scolaire 2019-2020.
- **Toutes les écoles primaires attractives sont ouvertes aux étudiants handicapés.**
- Les parents peuvent inscrire un enfant dans une zone (**Est** ou **Ouest**) à une école attractive basée sur l'adresse du domicile que le district possède au dossier de l'élève. Si une famille se déplace, l'école de l'enfant doit connaître la preuve de la bonne adresse, comme une facture d'électricité non-câblé.
- Le district scolaire ne peut **pas** assurer le transport pour les élèves inscrits dans les écoles attractives en dehors de leur région d'origine (est ou ouest).
- La liste d'attente pour les écoles attractives reste valable jusqu'au premier jour de la rentrée scolaire 2019-2020. Si un élève de la liste d'attente n'est pas accepté à cette date, il peut alors réappliquer à l'école attractive dans le prochain cycle de demande de tirage au sort (pour la rentrée de l'année scolaire 2020-21).
- Si un étudiant est admis dans une école attractive pour l'année scolaire 2019-20 mais échoue dans son niveau en 2018-19, cet étudiant perdra sa place à l'école qui lui est assignée par le tirage au sort. Les Parents ne peuvent demander qu'un seul niveau par enfant.
- La priorité d'admission dans les écoles attractives est accordée aux élèves qui vivent dans les limites du quartier des écoles publiques de Cincinnati. Les Informations sur les conditions d'inscription sont disponibles sur le site Web des écoles publiques : cps-k12.org
- Les Enfants doivent être âgés de 5 ans avant le 30 septembre 2019, pour entrer dans le jardin d'enfants (préscolaire) pour l'année scolaire 2019-20. Les parents peuvent demander que leurs enfants soient testés pour une admission précoce en maternelle, si l'enfant atteint l'âge de 5ans entre le 1er octobre 2019 et le 31 décembre 2019. Contacter le Département du Service des tests pour la scolarisation précoce au : (513) 363-0357
- Pour plus d'informations sur l'admissibilité de préscolaire (maternelle), consulter le tableau ci-dessous ou appelez le département de l'enfance précoce : (513) 363-0240

Admissibilité du préscolaire (Préscolaire)

Pour déterminer l'admissibilité à l'école maternelle préscolaire :

Trouver la ligne dans le tableau ci-dessous qui indique le nombre de personnes dans votre famille.

Si votre **revenu annuel brut** (le montant avant les taxes) est supérieure au montant dans la deuxième colonne, vous n'êtes **pas** éligible pour une admissibilité et vous devez payer des frais de scolarité pour le préscolaire.

Pour les familles qui ont plus de 100 % du seuil de pauvreté, les subventions supplémentaires peuvent être disponibles.

Pour les familles qui ne sont pas éligibles à une bourse des créneaux de scolarité, sont disponibles à divers localités du préscolaire.

Taille de la Famille	revenu annuel ne devant ne pas dépasser*
2	\$ 16 460
3	\$ 20 780
4	\$ 25 100
5	\$ 29 420
6	\$ 33 740
7	\$ 38 060
8	\$ 42 380

* les lignes directrices de la pauvreté fédéral 2018 ; les montants pour 2019 peuvent être légèrement supérieur à celles de 2018.